



## INFORMATION PRESSE

Le 20 janvier 2010

### BILAN DE LA 4<sup>E</sup> EDITION DU CERCLE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DES SPIRITUEUX

#### ***Ce n'est pas l'alcool qui est fort, c'est la quantité consommée qui compte***

Le 2 décembre 2009, Thierry Fillaut, historien,<sup>1</sup> Serge Karsenty, sociologue<sup>2</sup> et Jacques Yguel, addictologue<sup>3</sup> étaient réunis par la Fédération Française des Spiritueux dans le cadre du Cercle pour débattre autour du thème « **Alcools "forts" et alcools "faibles"... La distinction entre catégories d'alcool à des fins de prévention est-elle pertinente ?** ».

Ce débat a **permis de rappeler que l'utilisation du terme « alcool fort » - qui laisse implicitement supposer qu'il existerait des alcools « faibles » - n'a aucun fondement.**

Plusieurs intervenants ont salué la pertinence des mesures adoptées en 2009 dans le cadre de la loi HPST visant à interdire la consommation de toutes les boissons alcoolisées aux mineurs et rendant la législation plus compréhensible pour le grand public. Cette décision constitue une première étape importante pour parvenir à un discours de prévention axé sur la modération et les seuils de consommation à moindre risque.

**Certains intervenants ont toutefois relevé des incohérences subsistant dans la réglementation actuelle, comme l'organisation du système de licences pour les débits de boissons ou la différence d'approche en matière de taxation entre les grandes catégories de boissons alcoolisées.**

*« Il n'existe pas d' « alcools forts » ou d'« alcools faibles » mais des boissons contenant une quantité plus ou moins importante d'alcool qui possède les mêmes propriétés, qu'il s'agisse de boissons obtenues par fermentation ou distillation. Toute distinction, qu'elle serve un discours de prévention ou un système fiscal, est par conséquent totalement injustifiée. La Fédération Française des Spiritueux appelle depuis plusieurs années à une révision de la fiscalité en vigueur dans le sens d'une taxation de toutes les boissons alcoolisées selon une assiette unique : la teneur en alcool. »* a déclaré Jean-Pierre Lacarrière, président de la Fédération Française des Spiritueux, à l'issue des débats.

\*\*\*

**Le Cercle Dialogue et Perspectives** réunit de manière récurrente l'ensemble des parties prenantes du secteur et les décideurs pour échanger ouvertement sur les sujets de société qui concernent les boissons spiritueuses. A travers ces rendez-vous, la Fédération Française des Spiritueux s'associe à la réflexion menée sur l'évolution du cadre réglementaire et l'optimisation des campagnes de sensibilisation et de prévention du grand public. Cette démarche de réflexion doit aider à identifier les mesures les plus efficaces pour prévenir le mésusage des spiritueux qui dénature l'esprit même de ces produits.

La première édition, organisée en mai 2008, avait pour thème « *La législation en matière de publicité pour les boissons alcoolisées* ». La deuxième édition, organisée en septembre 2008, portait sur « *La sensibilisation des jeunes au risque alcool* ». La troisième édition, qui s'est tenue en mars 2009, avait pour thème « *Les bonnes pratiques de prévention* ».

Les comptes rendus du Cercle sont disponibles sur le site de la Fédération Française des Spiritueux : [www.spiritueux.fr](http://www.spiritueux.fr)

#### **Contact presse**

Marion Cocherel – Agence Fleishman-Hillard  
Tél. : 01 47 42 19 51 - E-mail : [marion.cocherel@fleishman.com](mailto:marion.cocherel@fleishman.com)

<sup>1</sup> Thierry Fillaut est professeur d'histoire contemporaine, spécialiste des politiques de santé publique et des conduites addictives

<sup>2</sup> Serge Karsenty est sociologue et chercheur au CNRS, spécialiste de l'évaluation des politiques publiques sur les drogues et toxicomanies

<sup>3</sup> Jacques Yguel est addictologue et coordinateur du Réseau de recherche clinique en addictologie (GRAA)